

# FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DES SOINS

*A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire*

## Fonctions

**Directeur des soins Coordonnateur général des soins (H/F)**

Cotation de la part fonctions de la PFR :

Cotation du poste : 2.6 Classe normale / 2.8 Hors classe

Centre hospitalier (ou direction commune) : EPSM du Loiret Georges Daumézon

Adresse : 1, route de Chanteau 45402 BP 62016 FLEURY les AUBRAIS cedex

Accès par : autoroute A10, gare SNCF Les Aubrais (4km d'Orléans)

Personne à contacter : Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur

[direction@epsm-loiret.fr](mailto:direction@epsm-loiret.fr) 02.38.60.79.00

epsm-loiret.fr

## Présentation générale et synthétique de l'établissement

### **Présentation générale de l'établissement :**

L'Établissement Public de Santé Mentale Universitaire Georges Daumézon est situé dans le Loiret, sur la commune de Fleury les Aubrais. Il est l'établissement de référence régionale en santé mentale, partenaire du nouveau Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans. Il prend en charge les personnes ayant des troubles psychiques au sein de la population des 662 300 habitants du Loiret. L'EPSMU G. Daumézon déploie 40 structures extrahospitalières dont des hôpitaux de jour, des Centres Médico-Psychologiques (CMP) adultes et enfants-adolescents, répartis sur l'ensemble du territoire du Loiret.

L'EPSMU Georges Daumézon est le principal opérateur de psychiatrie du GHT du Loiret (qui réunit 9 établissements publics de santé). L'EPSM est organisé en pôles :

- Pôle de psychiatrie de l'adulte (filiales urgence, crise, réinsertion et ambulatoire)
- Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- Pôle de soins spécifiques (thérapies familiales, remédiation cognitive, réhabilitation psychosociale, thérapies cognitivo-comportementales, ...)
- Pôle de soins aux détenus (UHSA, DSP 1 et 2)
- Pôle des services d'appui (Pharmacie, Service de médecine générale et de rééducation, DIM, EOH, Service de santé au travail)
- Pôle gestion (services administratifs, techniques et logistiques).

Capacité (lits & places) : 201 lits et 187 places pour une file active de 17 577 patients dont 15 124 adultes et 2 709 enfants et adolescents en 2022. Un maillage territorial dense avec plus de 90 % de la file active suivie en ambulatoire.

- 1 Service d'Accueil des Urgences psychiatriques et 1 Centre d'Accueil et de Crise, 1 service de psychiatrie de liaison et une présence en semaine aux Urgences au sein du CHU d'Orléans
- 8 unités d'hospitalisation à temps plein d'adultes et 1 pour enfants et adolescents
- 12 Centres Médico-Psychologiques, 4 Hôpitaux de jour, 2 CATT pour adultes et 8 CMP/CATT infanto-juvéniles, 3 Hôpitaux de jour, 1 Centre de Diagnostic et d'Accompagnement de l'Autisme du Loiret (CDAA), service universitaire.

Résultats consolidés tous budgets :

○ Budget principal : 83 millions d'euros en 2023

1125 ETP rémunérés en 2023 dont 56 ETP de Personnel médical

## Identification du poste

### **Position dans l'organigramme de direction :**

#### ☞ Liaisons hiérarchiques :

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur, Chef d'établissement.

La Direction des soins est composée de :

- Un Directeur des soins coordonnateur général des soins
- Une Cadre supérieure de santé adjointe du Directeur des soins
- Une Cadre Supérieure de santé chargée de la qualité et de l'universitarisation
- Quatre Cadres supérieurs de Pôle
- Une Secrétaire administrative.

#### ☞ Liaisons fonctionnelles principales :

- Autres membres de l'équipe de Direction. Forte coopération avec la Direction des Ressources Humaines.
- Président de CME
- Chefs de pôle, communauté médicale
- Personnels d'encadrement et personnels soignants, socio-éducatifs, de rééducation, médico-techniques
- Cadres administratifs de pôle et contrôleur de gestion
- Représentants du personnel
- Représentants des usagers et des familles
- ARS, Préfecture, Conseil Départemental
- Autres établissements hospitaliers...

### **Missions générales, permanentes et spécifiques :**

Le Coordonnateur général des soins est membre de l'équipe de Direction au sein de laquelle il exerce une mission d'expertise (contribution aux dossiers stratégiques), de conseil (veille organisationnelle et réglementaire) et de participation à la décision concernant les projets et objectifs stratégiques dans son domaine de compétence. Il est membre du directoire.

Sous l'autorité du chef d'établissement, il est en charge de la coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. A ce titre, il construit et pilote la politique de soin, il veille à la cohérence du projet de soins paramédical avec le projet médical. Il préside la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT). Il est membre de la CSIRMT de territoire et du Comité stratégique du GHT 45.

Le Coordonnateur général des soins contribue à la gouvernance et à la politique d'établissement conduite par le directeur, s'implique dans les partenariats extérieurs en lien avec le GHT et la politique de santé territoriale, pilote la politique de soins et la mise en œuvre du projet de soins infirmiers de rééducation et médico-technique avec l'ensemble de l'encadrement de la Direction des Soins et en partenariat avec le président de CME, les trios de pôles (chefs de pôle, Cadre supérieur de santé, Directeur référent).

Il est le garant sur son champ d'intervention de la continuité des soins et la cohérence des parcours de soins des patients.

#### Missions spécifiques du poste :

- Directeur de la qualité et gestion des risques
- Directeur référent du pôle de psychiatrie de l'adulte
- Directeur de l'équipe d'assistance et de sécurité
- Directeur du service socio-éducatif
- Directeur chargé de la politique culturelle
- Médiateur non médical
- Référent radicalisation auprès de l'ARS et référent laïcité
- Référent des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)
- Représentation institutionnelle.

### **Principaux projets à mener dans le périmètre du poste :**

Le Directeur de soins participe à la conception et à la mise en œuvre du projet d'établissement, du projet de soins, des objectifs de qualité et de sécurité des soins. Il en assure la mise en œuvre et l'évaluation dans son secteur d'activité.

Il organise la répartition équilibrée des ressources en lien avec l'activité.

Le Directeur de soins participe :

- à la conception de la politique de soins en cohérence avec les besoins du territoire, les ressources techniques, financières et humaines ;
- à l'organisation et l'évolution des structures et activités de soins.

Il définit le projet de soins en articulation avec le projet médical dans le cadre du projet d'établissement de l'EPSM Daumézon et du Projet Médical de Territoire, ainsi que du Projet Territorial de Santé Mentale.

Il en précise les objectifs, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en lien avec la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique, qu'il préside, et la CME.

Il organise la cohérence des parcours de soins en coordination avec la communauté médicale, le personnel de soins, de rééducation et médico-technique et les services supports.

Le Directeur des soins s'assure de la mise en œuvre opérationnelle des projets de soins et leur évaluation en proposant des indicateurs de suivi et de performance dans le domaine des soins.

Il s'assure du respect des réglementations et des bonnes pratiques professionnelles. Il évalue l'organisation des soins et conduit des actions d'amélioration.

Il propose la répartition des ressources en soins entre les différents services.

Il prend, en lien avec la DRH, les mesures nécessaires à la continuité et la sécurité des soins, notamment dans la gestion des moyens de remplacement de soignants, dans une logique de solidarité institutionnelle.

Il anime et coordonne les activités des cadres soignants de l'établissement, définit leurs objectifs et évalue leurs résultats. Il inscrit sa démarche dans un management participatif des cadres supérieurs et cadres de santé.

Il est promoteur du déploiement des Infirmiers en Pratiques Avancées sur le territoire du Loiret.

Il développe la recherche en soins, les pratiques innovantes et les coopérations entre les professionnels de santé et veille à leur diffusion. Il supervise et promeut la mission d'enseignement et le développement de la recherche des personnels soignants et socio-éducatifs.

Il participe à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'encadrement des étudiants paramédicaux en stage en collaboration avec les directeurs concernés des instituts et écoles de formation.

En lien avec la Direction des Ressources Humaines, il met en œuvre la politique d'accueil des nouveaux agents, la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC), la politique de promotion professionnelle et les parcours professionnels qualifiants. Il participe à la définition du plan du Développement des Compétences pour les besoins des personnels non médicaux contribuant aux activités de soins.

Il anime la Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques, contribue à définir et piloter la politique qualité et gestion des risques, la démarche continue de sécurisation et d'amélioration des pratiques dans le soin et les autres champs des activités hospitalières. Il contribue à la diffusion d'une culture qualité et de sécurité sur le terrain, au bénéfice des patients. Il pilote et anime les processus de certification HAS de l'établissement.

### Profil souhaité du candidat / de la candidate

#### **Compétences professionnelles requises / prévues :**

- compétences stratégiques, conduite de projet, accompagnement du changement
- compétences managériales et de coordination
- compétences opérationnelles
- connaissances dans différents champs d'activité en cohérence avec le référentiel de formation de l'EHESP : soins, projet, qualité, management, ressources humaines, notions de gestion économique et financière, législation...

Expériences professionnelles diversifiées dans les soins, le management d'équipes et des organisations.  
Travail en collaboration requérant des qualités relationnelles et de communication.

### Autres informations

#### **Contraintes et avantages liés au poste :**

- Etablissement multisites
- Participation aux gardes de direction (8 administrateurs de garde)
- Logement de fonction dans le parc immobilier de l'établissement ou indemnité compensatrice de logement prévue par la réglementation.
- Véhicule à disposition pour les déplacements professionnels.